

# **Loi de boucllement de la loi N° 9622 ouvrant un crédit d'étude de 3 530 000 F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de psychothérapie « la Pâquerette », l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon (11375)**

*du 5 juin 2015*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

## **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi 9622 du 2 décembre 2005 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	3 530 000 F
• dépenses brutes réelles	<u>3 159 492 F</u>
• <b>non dépensé</b>	<b>370 508 F</b>

## **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.